


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20232703-16 Du 27 mars 2023 POINT DE MÉDIATION NUMÉRIQUE DEVENIR DU DISPOSITIF</p>
--	--	--

Nombre de membres		Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : PAULET N – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

POINT DE MÉDIATION NUMÉRIQUE DEVENIR DU DISPOSITIF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la convention qui liait les communes d'Usson-en-Forez, Apinac, Chambles et Estivareilles à l'Association Familles Rurales d'Estivareilles dans le cadre du Point de Médiation Numérique arrive à son terme.

L'action a rencontré un certain succès avec de bons taux de fréquentation : plus de 750 accueils sur l'ensemble des 4 communes, tous dispositifs confondus.

Monsieur le Maire rappelle que l'action s'inscrivait dans le plan France relance numérique déployé par l'État avec un financement à hauteur de 32 000 € sur les 18 mois.

Aujourd'hui le dispositif se poursuit mais nécessite de signer avec l'ANCT-agence nationale de cohésion des territoires une convention sur 3 ans et avec des aides dégressives :

1 ^{ère} année	20 000 €
2 ^{ème} année	14 000 €
3 ^{ème} année	10 000 €

Plusieurs scénarii ont été élaborés desquels ressort une participation de la commune d'Usson estimée entre **3 540 €** et **4 425 €**, frais de déplacement en plus. Après questionnement de l'ANCT, confirmation a été donnée qu'en cas d'arrêt de l'action avant le terme des 3 années, la subvention serait proratisée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Souhaite** renouveler son adhésion au dispositif Point de Médiation Numérique proposé par l'Association Familles Rurales d'Estivareilles ;
- **S'engage** à réserver au budget primitif les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------